



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Vandoncourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique BOUVERESSE, maire de Vandoncourt.

Etaient présents : Monsieur Dominique BOUVERESSE, Maire, Mesdames et Messieurs Jean DAVAL, Jean-Philippe LAURENT, Stéphane LIPPI, Hélène MARCHAND, Jean MOSER, Bruno NETO, Sophie REGNARD, Christian ROTH, Henri ROTH, Marc VALKER, Patrice VERNIER.

Etaient excusés : Véronique FIERS a donné procuration à Patrice VERNIER, Pascal LOICHOT a donné procuration à Christian ROTH.

M. Bruno NETO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité. (Remarque : le rapport 12 est une motion).

1 / TRAVAUX FORESTIERS 2025

Rapporteur : Marc VALKER

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision concernant l'attribution du contrat d'entretien et travaux 2025 de la forêt de Vandoncourt et de signaler les points particuliers et les différentes demandes de la commune. La commission N°7 a validé les travaux.

Devis ONF : 12 139.34 €HT (13 353.30 €TTC)

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de valider les travaux et le coût de ces travaux.

2 / AGRANDISSEMENT COLUMBARIUM

Rapporteur : Marc VALKER

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision concernant l'agrandissement du nouveau columbarium. Différentes entreprises ont été contactées. La commission n°7 a validé les travaux à l'entreprise « Granimond ». La commission n°7 souhaite également faire travailler les entreprises de proximité. Un contact avec la société Henner a été fait, et a proposé les mêmes monuments que « Granimond » (tableau écriture en gras)

Entreprise	Nb d'emplacement	Prix	Observation
Bertin	*	*	Ne fait pas de monument
Henner	12 columbariums + 4 cavernes	8 740 euros ttc	Avec gravier de propreté
SBT	12 columbariums + 6 cavernes	16 266 euros ttc	Avec terrassement
Granimont	12 columbariums + 2 cavernes	11 887,20 euros ttc	Modèle identique
Henner	12 columbariums + 4 cavernes	13 320 euros ttc	Modèle identique + 2 caves urnes dispo atelier municipal avec gravier de propreté

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise Henner pour 13 320.00 euros TTC.

3/REFECTION ET AGRANDISSEMENT DU MUR DU CIMETIERE

Rapporteur : Marc VALKER

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision concernant l'attribution du contrat pour la réfection et agrandissement du mur du cimetière. 2 devis ont été réalisés. La commission 7 a validé l'entreprise Roy pour un montant de 14 197.44 €TTC.

Entreprise	Prix	Observations
SARL EGBTP	24 076,80 euros	
SARL ROY	14 197,44 euros	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la SARL ROY pour un montant de 14 197.44 euros.

4/CREATION DU CHEMIN DES ECOLIERS

Rapporteur : Marc VALKER

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision concernant l'attribution du contrat pour la création du chemin des écoliers. 3 devis ont été réalisés. La commission n°7 a validé l'entreprise Locatelli pour un montant de 4 320 €TTC.

Entreprise	Prix	Observation
SAS GRANVILOC	5 760 euros TTC	Entreprise prise par Montbouton
SARL ROY	4 512 euros TTC	
LOCATELLI	4 320 euros TTC	

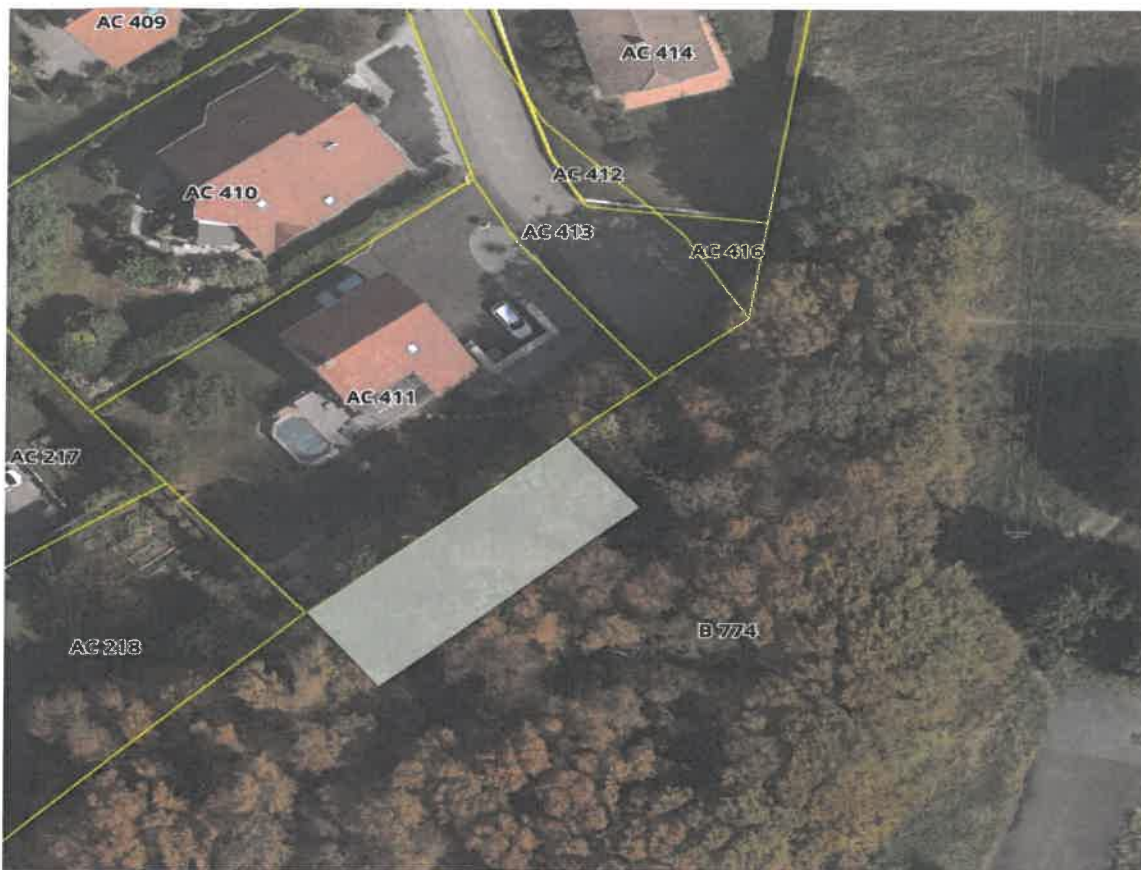
On s'interroge sur le fait de pouvoir bénéficier de subventions. Il faut contacter la CAF (partie écolier) et l'Agence Nationale du Sport (voie douce /randonnée).

Le conseil municipal décide à **13 voix pour et 1 abstention** de choisir l'entreprise LOCATELLI pour un montant de 4 320.00 euros TTC.

5/CONCESSION D'UTILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Rapporteur : Marc VALKER

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision concernant la mise en place d'une concession entre la commune et Mr et Mme Dietrich Alain. La surface demandée est d'environ 280 m² (28m x 10m), accolée à leur propriété (cf plan). Une concession a été réalisée (cf plan). La commission a émis un avis favorable.



Le conseil municipal décide à 5 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre de valider la concession.

Il est demandé de vérifier dans les anciennes concessions la présence d'une contribution financière du demandeur auprès de la commune pour utilisation d'un terrain communal.

6/CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE (GR5)

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de La Randonnée Pédestre du Doubs –CDRP25, et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé GR® 5 et concerné par la pratique de la randonnée pédestre.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour :

- autoriser le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins suivants :

Statut juridique	Nom voie	Section	N°parcelle
Chemin rural (CR)	Lieu dit sur Valorge		
Chemin rural (CR)	N° de Vandoncourt à Abbévillers		

conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 - balisage blanc et rouge-

- s'engager à :
 - conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert, ne pas les aliéner,
 - maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désigné,

- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)

- demander au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire au PDIPR du département du Doubs

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention.

7/CRÉATION D'UNE BASE D'ADRESSES LOCALES (BAL)

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

La loi 3DS du 26 septembre 2023 exige de la part de toutes les communes de mettre à jour et de publier leurs adresses en créant leur base d'adresses locales (BAL). La Poste, grâce à son expertise de l'adresse, accompagne les communes dans cette démarche. Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision sur la sous-traitance de la création de cette BAL à la Poste pour un montant de 813.60 € T.T.C.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de la Poste pour un montant de 813.60 € T.T.C.

8/REGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (RESTAURATION SCOLAIRE)

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Suite à la création de la restauration scolaire à Vandoncourt depuis mars 2025, il est demandé au conseil municipal de valider la mise à jour du règlement de l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la mise à jour du règlement.

9/PRESTATION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Rapporteur : Dominique BOUVERESSE

Vu le RGPD (Règlement Général à la Protection des Données) UE 2016/679 du 27 avril 2016 donnant obligation aux collectivités de nommer un délégué à la Protection des Données et de respecter ledit règlement, et compte tenu que la commune n'est plus protégée depuis 2023, il est proposé de souscrire un contrat avec l'ADAT qui utilise une application Web : MADIS.

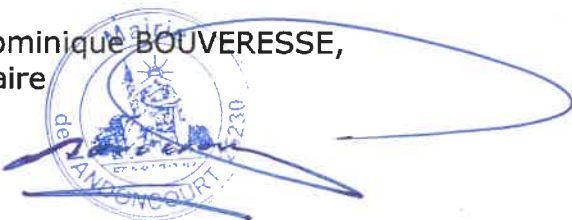
Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la souscription de ce contrat pour un montant de 500 € HT pour la mise en conformité, avec un abonnement annuel de 250 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'association la Gaule formule une demande pour bénéficier d'un espace de rangement pour son matériel : avis favorable ;
- réunion de mise à jour du site internet le 18 juin 2025

Séance levée à 23h00

Dominique BOUVERESSE,
Maire



Bruno NETO,
Secrétaire de séance